

COMMUNE DE



Délibération N°5/2022  
Séance du 11 mai 2022

**Délibération relative à l'approbation des comptes 2021 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement**

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan 2021 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement,

vu le rapport, du 25 avril 2022, de l'organe de révision BfB, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021 ;

vu le préavis de la commission Finances-Patrimoine-Economie locale du 25 avril 2022 ;

conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, du 15 janvier 2008 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 13 voix pour soit à l'unanimité ;

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, pour un montant de CHF 1'498'302.11 aux charges et de CHF 1'954'209.29 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 455'907.18.

Vincent LÄDERACH  
Président

Didier NICOLE  
Vice-Président